



INDEX DE L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES : ALIVE EVENTS OBTIENT UN SCORE DE 63.5/100

Déclarée « grande cause du quinquennat » par la Présidence de la République française, l'égalité femmes hommes a été placée au cœur des priorités gouvernementales. Dans ce contexte, par décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, un nouveau dispositif a été défini, aux termes duquel les entreprises françaises de plus de 50 salariés s'évaluent chaque année dans le domaine de l'égalité professionnelle : l'index égalité femmes hommes.

Cet index mesure quatre indicateurs pour un total de 100 points :

- Critère 1 : Écart de rémunération entre les salaires moyens des femmes et des hommes
- Critère 2 : Comparaison du pourcentage de femmes et d'hommes ayant perçu une augmentation
- Critère 3 : le taux de salariées ayant bénéficié d'une augmentation lors du retour de congé maternité
- Critère 4 : Nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations.

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives dans un délai de trois ans.

Pour le premier calcul de ce nouvel index, au titre de l'année 2019, ALIVE EVENTS a obtenu un résultat de 63,5/100 pour l'entité juridique englobant les établissements de Tourcoing, Angers, Nancy et Moissy-Cramayel.

ALIVE EVENTS est très sensible et attentive sur le sujet de l'Égalité professionnelle et s'engage à mettre en œuvre des mesures de correction.